

COMMUNE DE TAUP

ID: 056-215602491-20240305-2024_050303-BF

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars, le Conseil Municipal de la commune de TAUPONT dûment convoqué le vingt-sept février, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la Présidence de M. Jean-Charles SENTIER, Maire.

PRÉSENTS: M. SENTIER, Mme DELSAUT, M. MAHIAS, Mme CHARDOLA, M. LEVOYER, Mme LE RENARD, M. LE GAL, M. LE RUYET, M. PERRICHOT, M. COUDÉ, Mme IAFRATE, M DEBOIS, Mme POYAC-RICHARD

ABSENTS ET EXCUSÉS / POUVOIR :

Mme BLANDEL ayant donné son pouvoir à Karine LE RENARD M VEAUX ayant donné son pouvoir à Annick DELSAUT Mme BOUSSICAUD ayant donné son pouvoir à Nathalie CHARDOLA

Conseillers	19
Présents	13
Absents	3
Pouvoirs	3

ABSENTS EXCUSÉS:

Mme FALINI Mme BARRATIN M LUCAS

Votants 16 Exprimés 16 Pour 16 Contre 0 Abstentions 0

Délibération n° D 03-2024

Vote des tarifs de la commune : gestion courante D 03-2023 3.

M PERRICHOT, conseiller municipal, explique,

Il est convenu de faire état des tarifs pour l'année 2024 et de les revoter.

SALLE DES FÊTES			
	COMMUNE DE TAUPONT		EXTERIEUR
PÉRIODES	PARTICULIERS	ASSOCIATIONS	PARTICULIERS - ORGANISMES
		Gratuité 2 journées de location	
DEMI-JOURNÉE	50€	25€	65 €
JOURNÉE (9 h 00-19 h 00)	100 €	50€	130 €
WEEK-END ou SOIRÉE	165 €	80€	220€
FORFAIT MENAGE 3H Si dépassement 35€/h	90€		90€
VIN D'HONNEUR	25€	25€	50€

		Envoyé en p	oréfecture le 15/04/2024	
Heure en semaine (entreprise et asso)	5€	Reçu en préfecture le 15/04/2024 Publié le 10 : 056-215602491-20240305-2024_050303-BF		
Forfait Énergie du 01 novembre au 31 mars	30€		30€	
Salle fermée pour les fêtes de fin d'a	année			

FOYER RURAL			
	COMMUNE DE TAUPONT		EXTERIEUR
PÉRIODES	PARTICULIERS	ASSOCIATIONS	PARTICULIERS - ORGANISMES
		Gratuité 2 journées de location	
JOURNÉE (9 h 00-19 h 00)	130 €	65€	160 €
WEEK-END ou SOIRÉE	255 €	110 €	310 €
FORFAIT MENAGE 3H Si dépassement 35€/h	90€		90€
VIN D'HONNEUR	25 €	25€	50€
Forfait Énergie du 01 novembre au 31 mars	30€		30€
Salle fermée pour les fêtes de fin d	'année	,	

PHOTOCOPIES	
Photocopie noir et blanc A4	0,20 €
Photocopie noir et blanc A3	0,30€

Envoyé e	en préfecture le 15/04/2024
Photocopie couleur A4 Reçu en Publié le	préfecture le 15/04/2024
Photocopie couleur A3	215602491-20240305-2024_050303-
VENTE AU DÉBALLAGE	
Vente avec étalage ou véhicules < 6.50m de long	4,50€/jour
Vente avec étalage ou véhicules > 6.50m de long	9.00€/jour
Vente semi-remorque	54€ par passage
CONCESSION AU CIMETIERE - CAVURNE	
30 ans, le mètre carré	90 €
50 ans, le mètre carré	130 €
Caveau 1 place réattribué après mise en état, hors coût de la concession de terrain	415
Caveau 2 places réattribué après mise en état, hors coût de la concession de terrair	621
Caveau 3 places réattribué après mise en état, hors coût de la concession de terrair	827
COLOMBARIUM	
10 ans	520 €
15 ans	700 €
30 ans	1 250 €
BUSES	
Buses à collets diamètre 300, le mètre (fourniture, pose (2 agents + tractopelle) et remblaiement	32 €
Hydro tube diamètre 300, le mètre, fourniture pose (2 agents + tractopelle) et remblaiement	32 €
AGENT	
1 agent à l'heure	25 €
1 agent à l'heure + 1 camion	35 €
1 agent à l'heure + 1 tracteur + 1 broyeur	41 €
SALLE DES SPORTS	
PLATEAU SPORTIF/DOJO/SALLE DE DANSE (Asso ayant leur siège social à Taupont)	GRATUIT
PLATEAU SPORTIF/DOJO/SALLE DE DANSE (Asso de Ploërmel Communauté n'ayant pas leur siège social sur Taupont)	14€/HEURE
PLATEAU SPORTIF/DOJO/SALLE DE DANSE (Asso extérieurs à Ploërmel Communaute	é) 16€/HEURE
SALLE DE RÉUNION (Asso extérieurs à Taupont)	8€/HEURE

FORFAIT ENERGIE MAINTENU:

Un forfait ÉNERGIE de 30 € est proposé par la commission Finances en supplément pour les locations du foyer Rural ainsi que pour la salle polyvalente. Ce forfait permet de faire face aux augmentations à venir sur le coût des énergies.

Détails apportés par M le Maire : Ce forfait n'est pas appliqué aux ass Reçu en préfecture le 15/04/2024 sur une période de chauffe avec des dates spécifiées.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024 Publié le

ID: 056-215602491-20240305-2024_050303-BF

TARIF concernant un convoyeur à œufs SCEA JOUBIER.

Etant donné qu'il s'agit d'une occupation et utilisation du domaine public, il faut conformément aux articles L2125-1 à L2125-6 du code général de la propriété des personnes publiques que le conseil municipal délibère afin de fixer le montant de la redevance annuelle applicable à toute occupation du domaine public.

Nous avions fixé la redevance annuelle à 100 euros, réévaluée annuellement suivant l'indice du coût de la vie durant toute la période d'exploitation.

Un arrêté de voirie portant occupation du domaine public routier par la SCEA JOUBIER sera pris en conséquence.

Nous vous proposons de reconduire la redevance pour un montant de 100.00 € pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- -D'APPROUVER les tarifs municipaux et de les appliquer dès janvier 2024
- -D'APPLIQUER l'ensemble des tarifs cités ci-dessus.
- -D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Le Maire, le 5 mars 2024 M Jean-Charles SENTIER